

APORTT — GESTION DES STAGES

C'EST QUOI cette
fiche technique ?



Malgré de nombreuses interrogations et oppositions sur le sujet, la DRHFS a diffusé récemment une fiche technique censée simplifier la gestion GesTT des agents.

Une consultation juridique s'impose !

Si la notion de rappel pour les agents effectuant un stage sur une période de repos,

Si la journée de stage est clairement identifiée comme « vacation habituelle »,



La notion d'EXEMPTION PARTIELLE, n'existe pas dans l' Arrêté Portant sur l' Organisation relative au temps de travail.

Comment prétendre protéger la santé des agents avec une telle marge d'interprétation ?

Pour UN1TÉ, un arrêté ne s'interprète pas, il s'applique.

Suivez-nous

